

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 15 FEVRIER 2021**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**  
*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 15 février 2021 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un le quinze février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du neuf février deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, F. Dulot, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, C. Adam, D. Andres, P. Babey-Foltzer, M. Balland, L. Bedin, R. Bégel, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, A. Cicolella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, JM. Combeau, G. Crouvisier, S. D'Algerre, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, E. Jacoté, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, D. Lagarde, E. Lasseront, B. Ledrapier, E. Lévêque, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, B. Morel, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Pisias, H. Poirat, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Retournard, N. Robert, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, C. Zeghmouli.

Excusés : Mesdames et Messieurs M. Fournier (pouvoir à M. Heinrich), J. Aubry (pouvoir à A. Gamet), J. Bedon (pouvoir à MC. Serieys), M. Boulliat (suppléée par Monsieur JM. Combeau), R. Colin, E. Del Génini (pouvoir à M. Heinrich), A. Gambrelle (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), S. Giuranna (pouvoir à Madame A. Rafiki), V. Grewis (pouvoir à Monsieur K. Guellaff), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), A. Labat (pouvoir à Monsieur H. Poirat), C. Larrière (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), A. Laurent (pouvoir à Monsieur R. Alémani), B. Laurent (pouvoir à Monsieur F. Dulot), JN. Lombard (pouvoir à Monsieur G. Colin), D. Midon (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), N. Mougel (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), F. Piaget (suppléée par Monsieur E. Lévêque), P. Remy (pouvoir à Monsieur P. Nardin).

Absents : Messieurs C. Bertrand, C. Pierre, JP. Poirot.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Cédric HAXAIRE

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € avec un taux fixe de 0,230 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société ORANGE pour l'accès à internet de la Bibliothèque de Gruey-les-Surance pour un montant mensuel de 44 € HT.

- Avec l'Entreprise SUEZ EAU France pour des travaux de rénovation des deux filtres de la station de la Beaudenotte à Epinal pour un montant de 86.693,26 € HT.

- Avec la Société LORR-ENR pour une étude concernant l'élaboration de bouquets de travaux (plan énergétique) en vue de la mise en œuvre du dispositif « Intracting » pour un montant de 63.234 € HT.

- Avec l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES pour une mission d'assistance conseil pour le suivi de l'étude globale de structuration de la production et de la distribution de l'eau sur les secteurs Nord et Centre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 36.000 € HT.

- Avec la Société BEREST pour un avenant n°2 de modification du programme de l'opération du marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en place d'un système d'assainissement sur la Commune de Socourt représentant une plus-value d'un montant de 6.014,55 € HT.

- Avec le Bureau d'Etude OXYA CONSEIL de Gérardmer pour une mission d'assistance conseil pour le diagnostic et le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable de la Commune de La Vôge les Bains pour un montant de 16.375 € HT.

- Avec les Entreprises SAS LAURALU INDUSTRIE et SAS FMT DIVOUX pour des travaux de construction d'un bâtiment léger au Centre Equestre Equ'crin à Chantraine.

- Avec la Société CEVOFIL pour 4.000 masques tissus à destination des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 11.970 € HT.
- Avec l'Entreprise BOULAY TP pour des travaux de réparation de réseaux d'assainissement rue d'Alsace à Nomexy pour un montant de 7.630 € HT.
- Avec la Société MINIBUS SERVICES pour une convention relative à la navette intercommunale entre Frizon, Mazeley, Chavelot, Nomexy, Igney et Thaon les Vosges/Oncourt/Girmont pour une durée de 8 mois pour un montant de 10.710 € HT.
- Avec AGETA CHEQUE-INTERMITTENTS pour un contrat d'engagement avec Monsieur Nicolas MOUTIER dans le cadre du projet « Tous en coulisse » du 20 février 2021 pour un montant total de 923,80 €.
- Avec la Société SOCOTEC pour des contrôles des stations de traitements des eaux résiduaires de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 5.400 € HT.
- Avec la Société SOCOTEC pour des contrôles des stations de traitements des eaux résiduaires de Arches, Pouxieux, La Vôge les Bains et Xertigny pour un montant total de 8.000 € HT (2.000 € HT pour chaque station).
- Avec la Société VEOLIA pour une opération de compostage des boues liquides covid du silo à boues de Nomexy pour un montant de 17.449,60 € HT.
- Avec la Société AZIMUT MONITORING GROUPE HAGER pour le renouvellement des services associés à la station Fireflies® GRPS (station de mesure et d'étalonnage) pour un montant de 745 € HT.
- Avec les entreprises SAS PEDUZZI TP, SAS MENIL RENOV', SARL IL ETAIT UN ARBRE et MENUISERIE VAXELAIRE pour des avenants à des marchés de travaux de l'opération de construction de l'Hôtel de l'Innovation Bois à Epinal (4 lots) pour un montant total en plus-value de + 25.268,98 € HT portant le nouveau montant total des marchés à 2.149.404,43 € HT.
- Avec la Société UGAP pour l'acquisition d'une licence de type Microsoft MPSA GOUVERNEMENT pour le serveur de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 4.905,41 € HT.
- Avec la Société BOUILLON-BOUTHIER pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation du gymnase du Chesnois à La Vôge les Bains pour un montant de 5.172,64 € HT.
- Avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour la maintenance du progiciel MUNICIPAL, Gestion de la Police Municipale, pour un montant annuel de 319.06 € HT.

- Avec le CEREMA EST pour un avenant n° 1 de modification du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Innovation-Energie-Carbone » pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable diminuant le montant global du marché de 31.168 € HT.
- Avec les Sociétés VIDAL CONSULTANTS, PERSPECTIVES URBANISME ET PAYSAGE et EOLIS pour des prestations de modifications des documents d'urbanisme pour la mise en compatibilité avec le SCoT des Vosges Centrales et rectifications de points règlementaires pour un montant maximum de 120.000 € HT.
- Avec la Société FLUVIAL.IS pour un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration morphologique du Cône situé sur la Commune de Uriménil pour un montant en plus-value de + 2.750 € HT portant le nouveau montant du marché à 60.596 € HT.
- Avec la Société AJBD pour un avenant n° 1 portant cession partielle du marché public pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable n'ayant aucune incidence sur le montant total du marché qui est de 45.300 € HT.
- Avec la Société BEREST pour un avenant n° 1 au marché de travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, de la reconversion et de la réhabilitation de l'unité de traitement de neutralisation à Deyvillers représentant une plus-value de 4.706,40 € HT.
- Avec la Société DIAC LOCATION pour un contrat de location d'un véhicule type CLIO INTENS E-TECH 140 pour une durée de 60 mois pour un montant mensuel de 295,60 € HT.
- Avec la Société RAY pour la réalisation d'un terrain de football à 5 en stabilisé à Moriville pour un montant de 40.326 € HT.
- Avec la SAS FOKI pour des travaux de peintures intérieures dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du gymnase Lapicque à Epinal pour un montant de 53.998,74 € HT.
- Avec la Société SUPPORT WAREHOUSE HP - INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT CENTRE pour un contrat de maintenance du serveur informatique de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal pour un montant de 1.498 € HT.
- Avec le Prestataire NEDAP France pour le renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien des stations et détecteurs RFID du réseau de lecture publique pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal pour un montant annuel de 4.460,29 € HT.

- Avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE A REGION D'EPINAL (SICOVAD) pour la collecte des déchets non ménagers des équipements communautaires pour un montant complémentaire de 410,80 € au titre de l'année 2020 fixant le prix du service à 82.235,32 € HT.

- Avec la Société PEDUZZI VRD pour des travaux d'alimentation en eau potable de la 2ème tranche du programme de travaux à Trémonzey pour un montant de 280.560 € HT.

- Avec AGETA CHEQUE-INTERMITTENTS pour un contrat d'engagement avec Monsieur Louis FIMA dans le cadre d'une classe de maître prévue le 16 mars 2021 pour un montant total de 1.791,29 €.

- Avec la Société INTERSTIS pour la fourniture d'un logiciel de plateforme collaborative Interstis pour un montant annuel de 4.400 € HT.

- Avec le Prestataire ELECTRE pour le renouvellement d'abonnement à la base d'information bibliographique pour les professionnels du livre pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 5.440 € HT.

- Avec la Société DISTRI-BOISSONS MANGENOT SARL pour un avenant au contrat de gestion d'appareils distributeurs automatique de boissons et denrées alimentaires installés à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

**⇒ A la création et modification de régies :**

- Pour la création d'une régie de recettes transports urbains de voyageurs.

- Pour la modification des actes constitutifs des régies de recettes du Conservatoire Gautier-d'Epinal d'Epinal et de l'Ecole Intercommunale de Musique de Capavenir Vosges visant à supprimer le mode de recouvrement par les bons CAF Loisirs.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour une convention de location à titre gracieux du Centre Culturel « Paul PERRIN » à Nomexy pour la tenue du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 11 février 2021.

- Pour une convention d'occupation précaire pour un local d'une surface de 562,30 m<sup>2</sup> situé 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société Européenne de Régies pour un montant mensuel total de 2.126 € HT (redevance mensuelle de 1.941 € HT et Charges 185 € HT).

- Pour une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Epinal, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour des locaux situés au 1 place d'Avrinsart à Epinal pour un montant annuel de 11.004 €.

- Pour un bail pour une emprise de 36 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle AH n° 332 sise Zone de Reffye à Epinal au profit de la Société ORANGE, afin de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques Télécoms pour une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 7.500 € HT.

- Pour une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux de la Capitainerie situés sis avenue de la République, Port d'Epinal entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la SARL La Capitainerie.

- Pour la conclusion d'une convention d'occupation précaire pour des locaux de 108,85 m<sup>2</sup> situés au Pôle #Image sis 2 rue de Nancy à Epinal au profit de la Société JSD Création pour une durée de un an pour une redevance annuelle de 8.708 € HT payable mensuellement.

- Pour un avenant n°1 à la convention d'occupation de sols en faveur de l'entreprise « SAS La Plage » visant à modifier l'emplacement d'occupation en faveur d'une surface de 400 m<sup>2</sup> du site de la Base Roland Naudin à Chaumousey.

**⇒ Au règlement de frais et honoraires :**

- Avec le Cabinet d'Avocats EPITOGES dans le cadre d'une procédure en cours concernant un litige avec un agent pour un montant de 800 € HT.

**⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec les Associations ABF, ACIM, ADULOA, CFBB, Images en bibliothèques, Interbibly et Réseau Carel pour un montant total de 1.005 €.

**⇒ A la sollicitation de subventions :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges pour un appel à projet pour l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA.

- Auprès de la Mutualité Sociale Agricole pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU), pour les crèches gérées en régie.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand Est et de la Préfecture des Vosges pour le programme de travaux de création d'un terrain synthétique au complexe SOBA à Epinal.

- Après de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de financements pour la période 2021-2025 pour les multi-accueils de Capavenir Vosges, Golbey, Epinal et Xertigny et pour les crèches associatives de Dinozé, Deyvillers, Pouxoux et Charmes.

- Après de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la mise en œuvre du dispositif « Fonds de Participation des Habitants ».

## **1/2 - Décisions du Bureau**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :**

### **⇒ En matière d'affaires générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Association Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle Habitat Territoires et Développement, l'avenant n°1 visant à prolonger d'un an le marché de suivi animation du Programme d'Intérêt Général.

### **⇒ En matière d'affaires financières :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé deux conventions de fonds de concours exceptionnels avec les Communes d'Epinal et Golbey pour acter la participation de 5 % de la CAE liée à la contractualisation 2020 avec le Département des Vosges.

### **⇒ En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'ajout de la mention « TVA en sus éventuelle sur la marge ou sur le prix total », après l'énonciation du prix de vente, concernant les délibérations relatives aux cessions de parcelles au profit des Sociétés SOS THAON, SELMEC, SCI PHENIX, SELMEC et CAS & CECA, approuvées le 19 octobre 2020.

- La cession de la parcelle cadastrée AC 104 d'une emprise de 3.886 m<sup>2</sup>, sise Commune de Nomexy, zone EPINAL-NOMEXY, au profit de la Société SCI EVOLUTION MCL, pour un montant de 39.276 € HT.

- La cession d'une parcelle d'environ 11.500 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AA 188, sise Commune de Nomexy, zone EPINAL-NOMEXY, au profit de la Société ALSABAIL, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré.



- La cession d'une emprise sur la parcelle cadastrée BI 307 d'environ 3.250 m<sup>2</sup>, sise Commune de Charmes, zone de Champagne, au profit de la Société TRANE, pour un montant de 193.127 € HT, comprenant 26.000 € HT de foncier et 167.127 € HT d'aménagement de voirie.

⇒ **En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2019 et à approuver l'avenant n°2 à la concession.

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2019 et a approuvé l'avenant n°2 à la concession.

⇒ **En matière de groupement de commande :**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Châtel sur Moselle, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre concernant des travaux de d'aménagement de la ruelle du Jardin Duguenot.

⇒ **En matière d'eau et d'assainissement, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec la Commune de Hadol, la signature du contrat de mise à disposition d'emprise de captage de source en forêt communale de Hadol pour la durée d'exploitation des sources fixant les conditions financières d'occupation à hauteur de 500 € net/an.

- Le retrait de la Commune de Moncel-sur-Vair du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le remboursement de frais dans le cadre de l'exercice de mandats spéciaux.

- Le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération.

- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a désigné :

2/1 - Un représentant titulaire du Conseil Communautaire au sein de la Commission Finances et Ressources ;

ELU À L'UNANIMITÉ  
*M. Dominique PAGELOT (Jarménil)*

2/2 - Un représentant titulaire du Conseil Communautaire au sein de la Commission Economie ;

ELU À L'UNANIMITÉ  
*M. Raphaël MICHELET (Charmes)*

2/3 - Un représentant titulaire du Conseil Communautaire au sein de la Commission Mobilités ;

ELU À L'UNANIMITÉ  
*M. Patrick BOEUF (Charmes)*

2/4 - Un représentant titulaire du Conseil Communautaire au sein de la Commission Attractivité et Tourisme ;

ELUE À L'UNANIMITÉ  
*Mme Virginie JEAN (Charmes)*

2/5 - Un représentant suppléant au sein du Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

ELUE À L'UNANIMITÉ  
*Mme Virginie JEAN (Charmes)*

2/6 - Un représentant titulaire du Conseil Communautaire au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa région ;

ELUE À L'UNANIMITÉ  
*Mme Virginie JEAN (Charmes)*

2/7 - Un représentant titulaire et deux suppléants au sein du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

ELUS À L'UNANIMITÉ  
Titulaire : M. Thierry GAILLOT (Vincey)  
Suppléants : MM. Alain GUIHARD (Brantigny) et Cyril REMY (Sanchev)

2/8 - Un représentant titulaire et son suppléant du Conseil Communautaire au sein de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

ELUES À L'UNANIMITÉ  
Titulaire : Mme Stéphanie POIRIER (Hadol)  
Suppléante : Mme Véronique MARCOT (Xertigny)

2/9 - Une association locale au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Association UFC Que Choisir*

### 3 - Délégation du Conseil Communautaire au Président

Le Conseil Communautaire a mis fin à la délégation accordée au Bureau Communautaire relative à la délivrance des mandats spéciaux et l'a délégué à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal visant à permettre aux Communes membres, lorsqu'un groupement de commandes est constitué, à confier à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour leur compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 - Protocole transactionnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé le protocole transactionnel dans le cadre du règlement d'un litige suite à la chute d'un arbre intervenue sur la Commune de Uzemain le long de la vélo-route voie verte et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Avenant n°3 - contractualisation 2021 avec le Département des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°3 à la convention relative à la contractualisation avec le Département des Vosges listant les projets bénéficiant d'un taux d'aide bonifié pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7 - Fourniture de produits d'entretien ménagers (Centrale d'achat)**

Le Conseil communautaire a approuvé l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de produits d'entretien ménagers, passé par la Centrale d'achat de la Communauté d'agglomération d'Epinal au profit de ses adhérents et pour ses propres besoins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8 - Fourniture et livraison de matériels et logiciels informatiques - 4 lots (Centrale d'achat)**

Le Conseil communautaire a approuvé l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de matériels et logiciels informatiques, y compris prestations associées, alloti en 4lots et passé par la Centrale d'achat de la Communauté d'agglomération d'Epinal pour les besoins de ses adhérents et pour ses propres besoins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES FINANCIERES****9 - Ouverture anticipée de crédits**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses et les recettes d'investissement par ouverture anticipée de crédits, en complément de celles émises lors de la délibération du 14 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 10/1 - Commune de Jarménil ;
- 10/2 - Commune de Savigny ;
- 10/3 - Commune de Trémonzey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11- Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon**

Le Conseil Communautaire a approuvé les conditions de la liquidation du Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon dans le cadre de la dissolution du syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## TOURISME

### 12 - Convention travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges côté Véloroute

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention financière relative aux travaux d'entretien des berges du canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour 2020 et pour un montant de 150.000 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 13 - Convention avec l'Association du Vieux Châtel

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association du Vieux Châtel, la convention relative à l'acquisition d'un garage au pied des remparts, pour un montant de 12.000 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## COHESION SOCIALE

### 14 - Contrat Local de Santé

Le Conseil Communautaire a approuvé le Contrat Local de Santé 2ème génération et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec l'Agence Régionale de Santé, les documents correspondants.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 15 - Signature de conventions de mise à disposition d'outils numériques

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association de Gestion de Centre Sociaux Spinaliens, le Centre Léo Lagrange, le Centre social de Golbey et le Centre social de Thaon les Vosges, la signature de conventions de mise à disposition d'outils numériques et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## PETITE ENFANCE

### 16 - Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse qui prévoit la prise en compte d'une augmentation de l'activité du Relais d'Assistants Maternels.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 17 - Tarifs moyens 2021 pour les crèches en régie

Le Conseil Communautaire a approuvé l'application des tarifs moyens par crèches à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## POLITIQUE JEUNESSE

### 18 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil Communautaire a approuvé l'ouverture à partir de l'âge de 3 ans des mercredis récréatifs organisés en période scolaire et l'augmentation de la capacité d'accueil (de 24 places à 40 places) des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans organisés en période de vacances scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 16 février 2021,  
Le Président,



  
Michel HEINRICH